

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 27/02/2012

Date de la convocation:
20/02/2012
Date d'affichage:
21/02/2012

L' an 2012 et le 27 Février à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

En l'absence du président, la séance est présidée par M Alfred KREISS, 3è vice-président, faisant fonction de président de la séance.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 67
En exercice : 67
Votants : 54

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHRISTMANN Pascal à M. MEYER Willy,

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, KIEFER Nicole, MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, BRACONNIER Armand, GANGLOFF Christian, HAAS Jean-Marie, HERRMANN Eric, KAUFFER Fabien, KENNEL Guy-Dominique, LAXENAIRE DISCH Christophe, LIEHN Gilbert LOBSTEIN Jacques, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, METZGER Jean-Pierre,

Secrétaire de séance :

M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 002.2012
Vote : A la majorité
Pour : 45
Contre : 3
Abstentions : 6
Mention exécutoire : Non

002.2012 : Pôle bois à Hegeney : acquisition de terrain : protocole d'accord entre la CCSP, la commune de Hegeney et la SAFER.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant le projet de protocole d'accord entre la SAFER, la commune de Hegeney et la communauté de communes, portant sur l'acquisition par la communauté de communes d'une parcelle comprise dans la zone d'aménagement du pôle bois à Hegeney,

Considérant le projet d'aménagement d'une zone d'activités dédiée aux activités de transformation du bois et à la valorisation de la ressource locale à Hegeney,

Vu l'avis du bureau du 13.02.2012,

Entendu l'exposé du vice-président M Kreiss,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 3 voix contre et 6 abstentions, décide :

- D'autoriser le président à signer le protocole d'accord entre la communauté de communes, la SAFER et la commune de Hégeney, fixant les conditions d'acquisition par la communauté de communes d'une parcelle à arpenter appartenant à l'EARL Riegert, au prix de 280 € HT l'are hors frais d'arpentage et frais liées à l'acquisition, d'une superficie de 64,47 ares, section 11, parcelles 30,31 et 88 à Hégeney.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 15/03/2012

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :